



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115647

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence d'Yves Deniaud et d'Augustin Bonrepaux, sur le thème « Services de l'Etat à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 50 : « Renforcer les liens entre les lycées français et les établissements d'enseignement supérieur afin de mieux faire connaître l'offre d'enseignement supérieur français et de faciliter les inscriptions des bacheliers étrangers du réseau. Améliorer l'accueil en France des anciens élèves étrangers du réseau. »

Texte de la réponse

Le ministre des affaires étrangères a eu l'occasion de souligner le rôle prépondérant que le réseau des établissements français à l'étranger devait tenir dans le cadre de l'attractivité de l'enseignement supérieur français dans un contexte marqué par une compétition internationale de plus en plus forte. En ce sens, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) a fait de l'orientation des élèves étrangers vers l'enseignement supérieur français un enjeu central de sa politique, notamment en développant, à destination des élèves étrangers à fort potentiel, des bourses d'excellence pour leur permettre de rejoindre notre enseignement supérieur. De même, un effort a été porté sur l'information et l'orientation des élèves étrangers scolarisés dans les établissements français à l'étranger. Une cellule « orientation » a été créée en 2005 à l'AEFE, chargée de former les personnels et de fournir des ressources afin d'améliorer l'orientation des élèves de nos lycées à l'étranger et de mieux faire connaître l'offre d'enseignement supérieur français. Afin de faciliter les inscriptions des bacheliers étrangers du réseau, ces dernières se font depuis l'année scolaire 2005-2006 en ligne sur le site www.admission-postbac.or. Cette dématérialisation des inscriptions a permis une simplification des démarches d'inscription et une hausse significative des dossiers de pré-inscription en 1er cycle universitaire français. Enfin, la création, en 2006, de l'agence Campus France est le fruit de la volonté de promouvoir l'enseignement supérieur français, de simplifier notre dispositif d'accueil des élèves étrangers et de soutenir la mobilité internationale des chercheurs.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115647

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 2007, page 185

Réponse publiée le : 3 avril 2007, page 3281